



Puis-je prétendre à une indemnité pour mauvais diagnostic médical

Par **diamsou**, le **01/04/2014** à **18:08**

URGENT !

bonjour,

Je viens de porter plainte contre un neurochirurgien pour mauvais diagnostic médical. Je suis convoqué avec lui pour une conciliation prochainement.

On me dit que je peux me faire représenter d'un conseil.

Je n'en ai pas.

Si je me présente seule ai-je une chance de prétendre à une indemnité ?

Rappel des faits : douleurs lombaires fin 2012. IRM qui constate un kyste inter-articulaire et un glissement de vertèbres. Rendez-vous chez un neurochirurgien avec les résultats qui me diit qu'il n'est pas nécessaire d'opérer. Et me donne de la kiné à faire.

Ensuite de quoi j'ai consulté un rhumato, j'ai eu des anti-inflammatoires et 2 infiltrations. Sans résultat j'ai consulté un autre chirurgien. Bilan j'ai été opéré le 2 janvier 2014 et j'ai subi une greffe osseuse lombaire et d'une arthrodèse L4- L5 après de longs mois de souffrance.

Merci pour votre aide.

Par **moisse**, le **03/04/2014** à **10:00**

Bonjour,

[citation]On me dit que je peux me faire représenter d'un conseil.

Je n'en ai pas.

Si je me présente seule ai-je une chance de prétendre à une indemnité ? [/citation]

Aucune.

Au mieux le médecin, pour éviter un dossier sinistre, pourrait proposer une indemnité transactionnelle, mais d'un faible niveau(à votre sens).

Au pire il vous rira au nez.

Par **alterego**, le **03/04/2014 à 10:36**

Bonjour,

Non pas vous faire représenter, mais **vous faire assister d'un Conseil**.

Vous n'en avez pas, vous en cherchez un. Sans Conseil, je ne vous répondrai pas autrement que l'a fait moisse.

Cordialement

Par **diamsou**, le **03/04/2014 à 14:01**

bonjour, mais où vais-je trouver un conseil ? J'ai demandé à mon assurance, je n'ai pas le droit. J'ai demandé à ma banque et je n'ai pas le droit non plus et je n'ai pas les moyens de payer quelqu'un. J'ai demandé aussi à la maison de la justice de ma commune et on m'a répondu non également.

Par **moisse**, le **03/04/2014 à 14:40**

Bonjour,

En cherchant sur internet avec comme item " association victime erreur médicale" vous aurez quelques adresses dont :

<http://www.association-aide-victimes.fr/erreur-medicale.htm>

ou :

<http://www.association-accicorps.fr/victime-dun-accident-medical>

ET bien d'autres encore.

Par **jibi7**, le **03/04/2014 à 15:34**

[smile25]

L'association CADUS d'Angers peut aussi vous aider.

L'Agence Régionale de Santé dont vous dépendez devrait pouvoir vous aider à décrypter et

mettre en oeuvre la Charte du Patient qui doit être consultable aussi sur le site de l'hôpital ou vous avez été opérés.
L'ordre des médecins statuera.